



## COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 22 OCTOBRE 2021 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de l'article 42 du règlement intérieur*

L’an deux mille vingt-et-un, le 22 octobre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 15 octobre 2021, s’est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE à Caen, dans l’espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### **Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

### **Absents ou excusés :**

Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur LECERF Marc, Monsieur MORIN Christophe.

### **Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance** : Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Présidente constatant le quorum, la séance est ouverte.

L’ordre du jour est conforme à la convocation :

### **I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

1. Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2021
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente
3. Compte-rendu des délégations de dépenses
4. Marchés Publics
5. Transferts de compétences
6. Actualités
7. Echéances fin du 2ème semestre 2021 et 1<sup>er</sup> semestre 2022

### **II. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

#### **CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ**

8. Modification des protocoles B : dispositions relatives à la protection des données personnelles et durée

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

9. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
10. Aides aux extensions pour sites privés

#### **RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE**

11. Soutiens financiers à la rénovation énergétique

#### TRANSITION ENERGETIQUE

12. Groupement de commande - maîtrise d'œuvre - Chaufferie bois et réseau technique d'Ouilly le Tesson

#### ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

13. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – 7èmes Tranches de travaux 2021
14. Application de la Norme NF EN 13201

Le Bureau Syndical prend acte des communications de la Présidente et approuve, sans observation, le procès-verbal de la séance du 17 septembre dernier.

#### 2021-07/BS/DB-01

##### Etude pour la réalisation d'un schéma régional de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le marché à ARTELIA pour un montant du DQE de 69 400 € HT ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

#### 2021-07/BS/DB-02

##### Transferts de compétences : Eclairage Public (Creully-sur-Seulles) - Infrastructures de recharge pour véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables (Saint-Denis-de-Méré et Moulins-en-Bessin)

A noter que Monsieur Jean LEPAULMIER ne participe pas au vote au nom de Monsieur Hervé GUIMBRETIERE, Maire-Adjoint de Moulins-en-Bessin.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune nouvelle de Creully-sur-Seulles sur l'ensemble de son territoire ;
- **ACCEPTTE** le transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Saint-Denis-de-Méré et de Moulins-en-Bessin ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Arrivée de Monsieur Denis CHÉRON.**

## 2021-07/BS/DB-03

### Modification des protocoles B pour introduction des dispositions relatives à la protection des données personnelles

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications des conventions autorisant le SDEC ENERGIE à implanter des ouvrages du réseau de distribution hors du domaine public de la voirie relative à l'insertion d'un article relatif au traitement des données à caractère personnel ainsi que la modification de l'article relatif à la durée de ces conventions ;
- **APPROUVE** les dispositions du guide modifié détaillant le régime de conclusion des conventions autorisant le SDEC ENERGIE à implanter des ouvrages du réseau de distribution hors du domaine public de la voirie ainsi que les différents modèles de conventions [convention de (type A) et protocoles B] qui en constituent les annexes ;
- **CHARGE** Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

## 2021-07/BS/DB-04

### Aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de surseoir à la demande d'alimentation en énergie électrique d'un site de production de mélasse pour animaux (250 kVA) sur la commune de Cagny ;
- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 8 autres projets proposés, d'un montant de 162 364,14 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élevant à 106 382,71 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## 2021-07/BS/DB-05

### Aides aux extensions pour sites privés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE pour les 10 projets proposés, d'un montant total de 100 194,29 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 58 610,50 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-07/BS/DB-06

### Soutiens financiers à la rénovation énergétique - SOLIHA - Mondeville

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Mondeville ;
- **DIT** que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-07/BS/DB-07

### Soutiens financiers à la rénovation énergétique - CDHAT - Isigny-sur-Mer

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 1 214 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune d'Isigny-sur-Mer ;
- **DIT** que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-07/BS/DB-08

### Groupement de commandes pour une maîtrise d'oeuvre mutualisée avec la commune d' Ouilly le Tesson (rénovation de bâtiments et création d'un réseau technique de production de chaleur bois)

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, maire de Ouilly-le-Tesson, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le principe de création d'un groupement de commandes avec la commune d'Ouilly le Tesson pour une maîtrise d'œuvre commune ;
- **VALIDE** le principe selon lequel le SDEC ÉNERGIE est désigné coordonnateur du dit groupement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-07/BS/DB-09

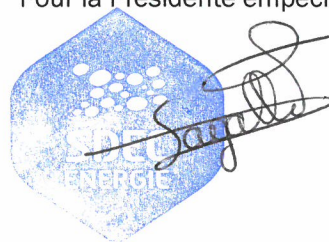
**Programme de travaux d'extension, de renouvellement, d'aménagement et d'efficacité énergétique éclairage public - 7e tranche 2021**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement, d'aménagement et d'efficacité énergétique éclairage public proposée (2 projets pour un montant de 107 995 €) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 11h00.

Pour la Présidente empêchée et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

A blue ink stamp of the 'SYNDICAT DE L'ÉNERGIE' is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Philippe LAGALLE'.

Philippe LAGALLE

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.